

Bibliothèques et Archives Municipales - Pôle culturel et d'animation de Planoise - Demande de subventions à la DRAC pour l'équipement de la Médiathèque - Lancement de la procédure d'appel d'offres

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Le projet concerne l'aménagement matériel (mobilier et informatique) de la future Médiathèque du Pôle culturel et d'animation de Planoise.

Dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine (PRU), la Ville souhaite offrir aux Planoisiens un équipement de quartier, à la fois lieu identifié de culture et d'activités variées, de services de proximité, un lieu de vie et de rencontres pour l'ensemble de la population.

Ce pôle culturel et d'animation se compose d'une maison de quartier et d'une médiathèque ; il ouvrira ses portes à la rentrée 2007.

Le projet d'équipement mobilier

Le programme du pôle culturel et d'animation précisait :

«La Médiathèque doit être un lieu convivial, l'attention du concepteur est attirée sur le fait que le marquage du changement de lieu entre la Maison de Quartier et la Médiathèque est très important. Le public doit respecter l'ambiance de ce lieu et s'y conformer».

Le projet architectural choisi, celui du Cabinet d'Architectes Chabal de Grenoble, a choisi d'installer la Médiathèque en vitrine du Pôle, en partie dans l'ancien bâtiment réhabilité de la Bibliothèque Ile de France, en partie dans la construction neuve. Les espaces consacrés à la Médiathèque sont répartis ainsi (en mètres carrés exprimés en surface utile et selon l'avant-projet définitif) :

Au rez-de-chaussée :

- une salle de lecture (490 m²)
- une réserve (32 m²)

A l'étage :

- la salle du conte (53 m²)
- les bureaux du personnel (108 m²)

Le principe majeur de l'aménagement mobilier de la salle de lecture est de privilégier la convivialité à travers un espace non cloisonné, aux circulations aisées ; il s'agit donc de s'orienter vers une esthétique et une organisation aérée à travers :

- un mobilier sobre, clair et transparent, en matières mélangées : bois clair/métal brossé/plexi, laissant passer le jour ;
- des rayonnages peu élevés pour permettre une vue d'ensemble de la salle dès l'entrée ;
- des rayonnages très modulables ;
- une implantation des différents secteurs et un classement des collections repérables dès l'entrée.

Le projet d'équipement informatique

Le projet d'équipement informatique s'articule autour de plusieurs grands axes :

- maintenir un parc informatique cohérent dans l'ensemble de la Ville de Besançon ;

- maintenir les particularités propres au service Bibliothèque ;
- remettre à niveau l'équipement matériel obsolète ;
- faciliter le travail des agents ;
- améliorer le service rendu au public ;
- proposer de nouveaux services.

Echéancier prévisionnel de l'opération

Le calendrier prévisionnel de l'aménagement matériel est le suivant :

- lancement des consultations d'appel d'offres : janvier 2007
- livraison du matériel et installation : juillet 2007
- ouverture de l'équipement au public : septembre 2007

Plan de financement

Est éligible à une subvention de la DRAC à hauteur de 40 % :

- le mobilier et le matériel informatique des espaces de la Médiathèque
- le mobilier des espaces communs au prorata des surfaces utilisées par la Médiathèque dans l'équipement, soit à 34,38 %

Dépenses	
Mobilier Espaces Médiathèque	250 281 €
Mobilier Espaces communs	59 442 €
Informatique Espaces Médiathèque	39 700 €
Total HT	349 423 €
TVA	68 487 €
Total TTC	417 910 €

Recettes	
Participation DRAC Mobilier Espaces Médiathèque	100 112 €
Participation DRAC Mobilier Espaces communs	8 174 €
Participation DRAC Informatique Espaces Médiathèque	15 880 €
Total Participation DRAC	124 166 €
Ville de Besançon avec TVA	293 744 €
Total TTC	417 910 €

La Ville s'engage à prendre à sa charge les financements non acquis.

Sur avis favorable de la Commission Culture, le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire à :

- approuver le projet d'aménagement matériel tel que défini ci-dessus, le plan de financement, l'échéancier prévisionnel,
- solliciter la participation financière de l'Etat (DRAC) et inscrire la subvention en recettes au budget de l'exercice courant par décision modificative dès réception des notifications attributives au 13.321.1311.3605.45000,
- signer les marchés à intervenir après mise en concurrence.

«M. LE MAIRE : Je salue l'arrivée d'un nouveau DRAC que je vais recevoir prochainement. Je salue également l'arrivée parmi nous de Pascal TRITSCH qui est là, c'est le nouveau directeur Culture et Patrimoine, qui était auparavant directeur des affaires culturelles dans la belle ville de Montluçon et qui a pris ses fonctions le 2 octobre dernier juste avant Musiques de Rues, sous la responsabilité éclairée bien sûr de Bernard FALGA et de Michel ROIGNOT qui supervisent ensemble. Il a commencé sa carrière, à la galerie Drouot à Paris avant de rejoindre les collectivités locales. Monsieur TRITSCH, bienvenue à Besançon, bienvenue au club, bienvenue également au nouveau Directeur des Affaires Régionales qui vient de Châlon en Champagne, celui de Besançon étant parti à Vincennes».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'approuver les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 31 octobre 2006.